

## Transactions sur actions propres

Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 23 juin 2025 au 27 juin 2025 (inclus)  
Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020

### Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 23 juin 2025 au 27 juin 2025 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL
- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 2 août 2025) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 147.955 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
23/06/2025	15.984	70,77	70,60	71,00	1.131.186	CEUX
23/06/2025	4.088	70,87	70,55	71,10	289.721	TQEX
23/06/2025	31.804	70,89	70,35	71,10	2.254.490	XBRU
24/06/2025	8.935	72,13	71,90	72,30	644.488	CEUX
24/06/2025	4.516	72,14	71,95	72,30	325.805	TQEX
24/06/2025	25.743	72,14	71,90	72,40	1.857.206	XBRU
25/06/2025	3.765	71,68	71,45	72,10	269.869	CEUX
25/06/2025	3.306	71,72	71,50	72,10	237.112	TQEX
25/06/2025	8.930	71,68	71,50	72,15	640.128	XBRU
26/06/2025	4.870	71,65	71,55	71,90	348.951	CEUX
26/06/2025	3.499	71,64	71,55	71,80	250.659	TQEX
26/06/2025	14.767	71,65	71,50	71,85	1.058.039	XBRU
27/06/2025	4.098	72,56	72,30	72,85	297.355	CEUX
27/06/2025	2.159	72,57	72,35	72,80	156.670	TQEX
27/06/2025	11.491	72,56	72,35	72,85	833.793	XBRU

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL



## Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 23 juin 2025 au 27 juin 2025 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 27 juin 2025, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 10.130.526 actions GBL représentatives de 7,6 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la septième enveloppe est exécutée à hauteur de 92,0 %<sup>1</sup>.

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »<sup>2</sup> pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 598,9 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

### **Xavier Likin**

Directeur Financier  
Tél: +32 2 289 17 72  
[xlikin@gbl.com](mailto:xlikin@gbl.com)

### **Alison Donohoe**

Responsable des Relations Investisseurs  
Tél: +32 2 289 17 64  
[adonohoe@gbl.com](mailto:adonohoe@gbl.com)

## **À propos de Groupe Bruxelles Lambert**

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis septante ans et présentant un actif net réévalué de €15,4mds à fin mars 2025. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié au travers d'investissements de qualité dans des actifs cotés, privés directs et privés indirects.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

---

<sup>1</sup> cf. <https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres>

<sup>2</sup> Prévus par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation